

SUIVI DU MARCHÉ DU TRAVAIL PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Conséquences de la crise sur le déroulement des formations des chômeurs

Une enquête rapide a été conduite par la Dares entre le 8 et le 25 avril afin de mesurer les conséquences de la crise sanitaire sur le déroulement des formations des demandeurs d'emploi. Environ 5 600 stagiaires en cours de formation au début de la période de confinement (16 mars 2020) ont répondu. Cette étude en présente les principaux résultats.

Deux tiers des formations ont été maintenues partiellement ou complètement. La plupart des formations maintenues ont été assurées par des sessions à distance. Les formations les plus courtes ainsi que celles accueillant des publics moins qualifiés ont été plus souvent suspendues, ainsi qu'une part importante des formations préalables à l'embauche.

En cas de suspension de la formation, les formateurs restent majoritairement accessibles mais l'effort reste à l'initiative du stagiaire. Malgré cet effort de maintien, les déclarations spontanées font état d'un grand nombre d'incertitudes. Entre 40 et 50 % des stagiaires se sentent peu ou pas informés sur la suite de la formation ou sur leur rémunération pendant la période de confinement.

Deux tiers des formations ont été partiellement ou totalement maintenues

Comme pour toutes les activités non prioritaires décrétées par le gouvernement, les séances en présentiel des formations des demandeurs d'emploi qui étaient en cours de déroulement au début de la période de confinement (16 mars) ont été suspendues. Environ 7 % de ces formations étaient purement à distance et n'ont pas été affectées. Dans toute cette étude, les chiffres portent sur les formations qui comportaient au moins une part de séances en présentiel.

Parmi les formations qui comportaient tout ou partie de présentiel, deux tiers ont été partiellement ou totalement maintenues et un tiers ont été totalement suspendues (tableau 1). Ce constat est dépendant de la date d'observation : l'enquête a été menée entre le 8 et le 25 avril et cette précaution s'applique à l'ensemble de cette étude.

Tableau 1 : Part de formations suspendues, partiellement ou totalement maintenues (sous d'autres formes que le présentiel) selon le type de formation.

	Certifiantes, professionnalisantes, perfectionnement	Formations préparatoires	AFPR-POEI	Ensemble
Part de formations totalement suspendues	30	41	62	34
Part de formations partiellement maintenues	34	25	10	31
Part de formations complètement maintenues	33	29	19	32
Ne sait pas	3	4	9	3
	100	100	100	100

Champ : ensemble des formations en cours au 16 mars 2020 incluant au moins une part de séances présentiels.

Deux tiers des stagiaires ont pu donc continuer à suivre leur formation, la plupart du temps (77 %, soit 48 % des formations maintenues) *via* des enseignements à distance (tableau 2). Toutes sortes d'outils d'échange ont été utilisés. Dans plus de la moitié des cas, les cours ont pu être dispensés par vidéo et, dans un quart des cas, par téléphone. Ont été aussi mises à disposition des formations en ligne et également, dans certains cas, les organismes de formation ont envoyé par e-mail des documents et des exercices à effectuer et à rendre. Parfois, le maintien de la formation s'est effectué *via* des outils plus sommaires (envoi de documents par courrier ou par messagerie).

Tableau 2 : Mise en place de sessions de formation à distance selon le type de formation, parmi les formations maintenues (et parmi l'ensemble des formations présentiels)

	Certifiantes, professionnalisantes, perfectionnement	Formations préparatoires à une formation	AFPR-POEI	Ensemble
Mise en place de séances de formation à distance	78 (52)	80 (44)	57 (17)	77 (48)
Pas de séances à distance	12 (8)	10 (5)	27 (8)	12 (8)
Ne sait pas ou sans objet	10 (7)	10 (5)	16 (4)	10 (7)
	100(67)	100(54)	100(29)	100(63)

Champ : ensemble des formations en cours au 16 mars 2020 incluant au moins une part de séances présentiels et partiellement ou totalement maintenues.

Note de Lecture : 77 % des formations maintenues totalement ou partiellement ont été remplacées par des séances de formations à distance, ce qui représente 48 % de l'ensemble des formations.

La quasi-totalité des stagiaires (95 %) dont les formations ont été maintenues ont été en capacité d'assister au moins partiellement à ces sessions à distance, même si les moins diplômés déclarent légèrement plus souvent que leur assiduité n'a pu être que partielle. Les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer les empêchements sont les obligations familiales (enfants) et le manque d'équipements informatiques ou d'accès Internet suffisamment performants.

Les formations préalables à l'embauche massivement arrêtées

Le taux de maintien (partiel ou total) varie sensiblement selon le type de formations. Il a été de 67 % pour les formations certifiantes et professionnalisantes, mais il a été plus faible (54 %) pour les formations préparatoires à une formation de plus haut niveau (remise à niveau, découverte des métiers, élaboration de projet). Les formations préalables à l'embauche (AFPR-POEI) ont été massivement suspendues (dans plus de 60 % des cas), probablement parce que la période de confinement a perturbé le fonctionnement des entreprises. En effet, elles y jouent souvent un rôle crucial soit parce qu'elles abritent les séances de formation ou que les stagiaires y effectuent une grande partie de leur formation sous forme de stages pratiques. Les formations incluant beaucoup de travaux pratiques, de stages en entreprise (voir graphique) – et cette explication s'applique probablement aux formations préparatoires – ont davantage dû être suspendues en raison de la difficulté de transposer ces enseignements dans une relation à distance.

En partie pour ces raisons, ce sont les formations les plus courtes qui ont été plus souvent suspendues (tableau 3). Ainsi, les formations longues de 2 mois et moins ont été suspendues dans 44 % des cas, contre 39 % des formations de 3 à 5 mois et 30 % des formations de 6 mois et plus. Par ailleurs, les stagiaires les moins diplômés ont connu davantage de suspensions (39 % de ces derniers contre 40 % des bacheliers ou diplômés de l'enseignement supérieur).

Tableau 3 : Part de formations suspendues selon le diplôme détenu et la durée de formation

	Part de formations suspendues
Ensemble	34 %
Publics ciblés par le Plan d'Investissement dans les Compétences (diplôme inférieur au baccalauréat)	39 %
Bacheliers et plus	30 %
Durée	
2 mois et moins	43 %
3-5 mois	39 %
6 mois et plus	30 %

Champ : ensemble des formations en cours au 16 mars 2020 incluant au moins une part de séances présentiels.

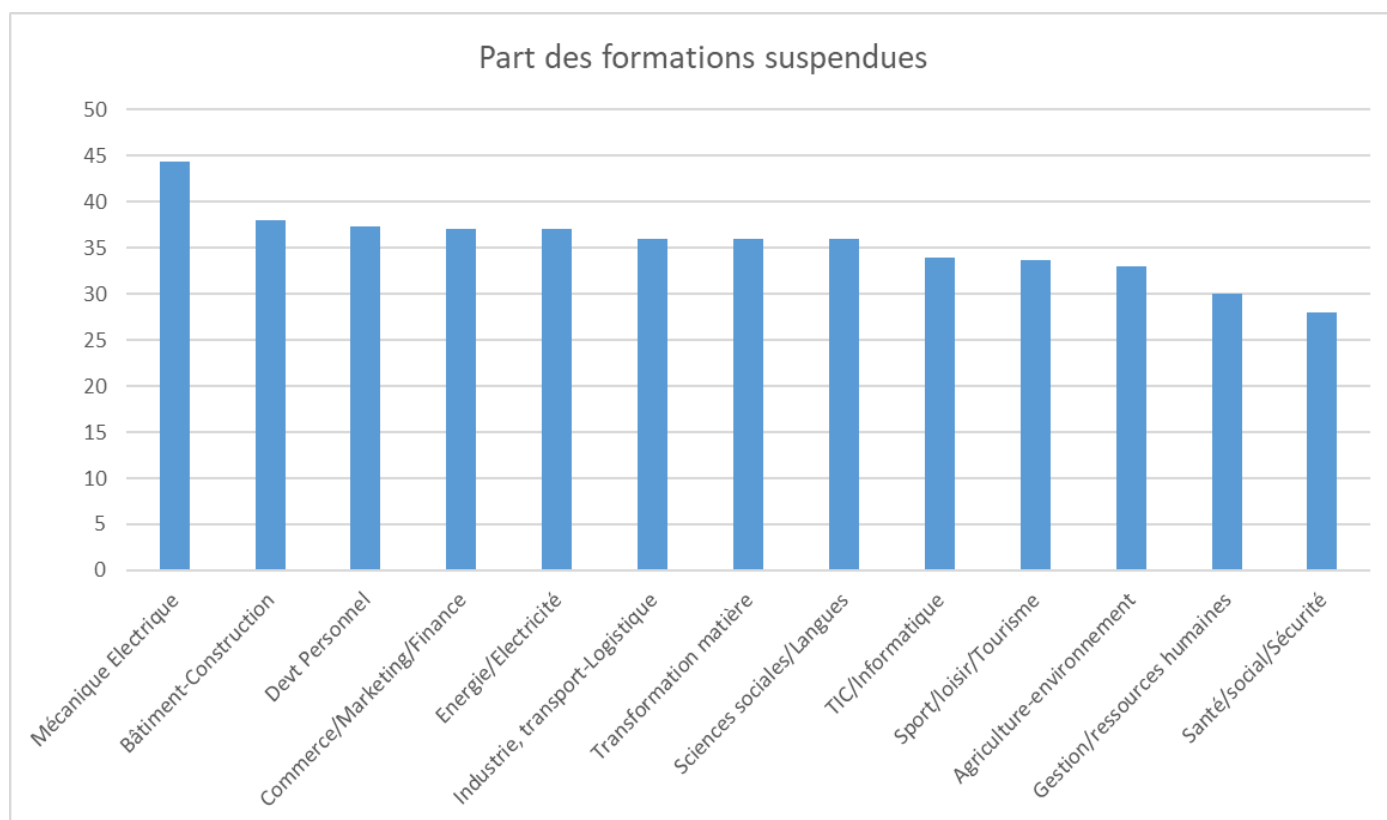
Comme attendu, les formations ont davantage été suspendues dans les domaines qui requièrent une forte part d'enseignements pratiques sur des plateaux techniques comme les métiers du bâtiment, l'industrie, la mécanique et l'électricité et moins souvent dans les domaines comme la gestion, les ressources humaines, l'informatique, le loisir et le tourisme (voir graphique).

La suspension des formations n'entraîne pas forcément l'arrêt des apprentissages

Lorsque les formations ont été suspendues, 70 % des stagiaires déclarent avoir continué à travailler sur leurs sujets. Des liens avec l'organisme de formation ont été le plus souvent maintenus : dans plus de 60 % des cas, les stagiaires avaient la possibilité de contacter leur formateur et dans 30 % des cas, l'organisme a pu envoyer des documents.

Dans ces moments très incertains, il n'est pas étonnant qu'entre 40 et 50 % des stagiaires fassent état de manque d'informations sur la suite de leur formation. Certains témoignent, par exemple, d'incertitudes sur le maintien des stages pratiques, sur le maintien des épreuves finales d'évaluation. Lorsqu'une embauche est programmée à la fin de la formation, certains stagiaires s'inquiètent de son maintien. Toutes ces questions peuvent prendre une tonalité parfois assez anxiogène pour des publics qui peuvent être en situation de précarité et qui voient dans leur formation une condition nécessaire pour accéder à un emploi. Par ailleurs, une proportion relativement importante d'entre eux (environ 40 %) ne se sent pas du tout ou mal informés du maintien de leur rémunération pendant la période de suspension de leur formation.

Graphique : Part de formations suspendues selon le domaine de formation



Champ : ensemble des formations en cours au 16 mars 2020 incluant au moins une part de séances présentiels.

Enquête sur les conséquences du confinement sur le déroulement des formations

La Dares a conduit une enquête auprès des demandeurs d'emploi (*i.e.* inscrits à Pôle Emploi) en cours de formation au 16 mars 2020.

Le terrain a eu lieu entre le 8 et le 25 avril. L'enquête est bi-modale, *via* un questionnaire en ligne et une interview téléphonique, si absence de réponse en ligne. 5 600 personnes ont répondu à cette enquête, ce qui représente un taux de réponse de 63 %.